

SCRIPTA

Numéro Scripta : 2686

Auteur(s) : Robert de Neuville, écuyer, garde du sceau de la châtellenie de Bellême, Mortagne (vicomte), Bellême (vicomte)

Bénéficiaire(s) : Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, Saint-Martin, dépendance Saint-Martin de Marmoutier (prieuré)

Genre d'acte : charte

Authenticité : non suspect

Datation : 1300, février

Action juridique : autre

Langue du texte : ancien français

Analyse

Vente par Colin et Geoffroi Augrin au prieur de Saint-Martin, d'une pièce de terre assise en la paroisse de Colonard, au fief de Villerai.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Barret Philibert (Abbé), *Cartulaire de Marmoutier pour le Perche*, Mortagne-au-Perche, Meaux (Documents sur la province du Perche ; 3e série, 2), 1894, n° 191, p. 186-187.

Texte établi d'après a

A tous..... Robert de Nuefvile, escuier, vicomte de Bellême et de Mortaygne, garde du sael de la chastelerie de Bellême, saluz.

Sachent touz que par devant Guillaume Galerant, notre clert jurez à ce establiz, vindrent Colin et Gefroy Augrin et requennurent eux avoir vendu et otroyé à religious homes au priour et au couvent de Saint-Martin de Viez-Bellême, et à leurs successeurs, pour le prix de trente et cinc souz de tornays, des quex il se tindrent pour bien paez en deniers nombrez, une pièce de terre assise en la paroisse de Colonart, ou fyé de Vilerail, et joint d'un couté et de autre, et d'un des bouz, à la terre des diz acheteurs, et de l'autre bouz à une sente par où l'on vet de Mauves à Nogent-le-Rotrou.....

En témoing de ce, nous, à la relacion dou dit Guillaume, dou sael de la châtelerie de Bellême ces présentes lettres avons séléés, sauf tout droyt.

Doné l'an mil deus cenz quatre vinz diz neuf, le dimanche emprès la sainte Ecolayce.